

La Champonnière 22 B-4600 VISE Tél.: 04/374.85.80 Fax: 04/374.85.99

Heures d'ouverture :

- lundi, mercredi & vendredi : de 9 à 12 h

N° d'inscription : FORMULAIRE UNIQUE DE CANDIDATURE A INSERER DANS LE REGISTRE DES CANDIDATURES

# **VOLET A** (à remplir par le demandeur)

٩.	1. COORDONN	EES	ET COMP	OSITIO	ON DU MEN	IAGE			
CANDIDAT				CONJOINT OU COHABITANT					
Nom : Nom		Nom :							
Р	rénom :					Prénom :			
S	exe :		masculin	- fémi	nin	Sexe :		masculin - fé	minin
D	ate de naissanc	e :				Date de r	naissance		
Li	eu de naissance	e :				Lieu de n	aissance :		
E	tat civil (1):					Etat civil	(1):		
Ν	ationalité (2) :					Nationalit	é (2) :		
R	egistre national	:				Registre national :			
Р	rofession (3):					Profession (3):			
Н	andicapé :		oui - non	- non		Handicapé :		oui - non	
T	éléphone :					Téléphone :			
Ε	-mail :					E-mail:			
Localité :Pays :				Adresse :  Rue					
VII	EMBRES FAISA	ANT F	PARTIE DU	J MEN	AGE (ne pl	us reprer	ndre le car	ndidat et le conjoi	nt/ou le cohabi
ΛE	Nom et prénom	Date nais:	de sance	Sexe	Lien de par	enté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
1	Profession (3)			M F	Enfant à ch Enfant en hébergeme			Date de	Oui- non

#### itant)

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
1	Profession (3)		M F	Enfant à charge Enfant en hébergement Ascendant Autre		Date de domiciliation	Oui- non
	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
2	Profession (3)		NA E	Enfant à charge Enfant en			Qui non

M F hébergement

Autre

Ascendant

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
3	Profession (3)		M F	Enfant à charge Enfant en hébergement Ascendant Autre		Date de domiciliation	Oui- non

Oui- non

Date de

domiciliation

4	Profession (3)		M F	Enfant à cha Enfant en hébergement Ascendant Autre			Date de domiciliation	l	Oui- non
	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de pare	enté	N° national	Commune d	u	Handicapé
5	Profession (3)		M F	Enfant à cha Enfant en hébergeme Ascendant Autre			Date de domiciliation	1	Oui- non
	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de pare	enté	N° national	Commune d	u	Handicapé
6	Profession (3)		M F	Enfant à cha Enfant en hébergement Ascendant Autre	•		Date de domiciliation	l	Oui- non
	Pour les femme	es enceintes :		Date		our l'accou	chement (mois	s/ann	ée)
									( AUPRES DESQU
TF 5	ENAGE DESIRE	ETRE CANDIDA UTRES SOCIET 5 anciennes co	T A L'A ES CO	ATTRIBUTIOI NCERNEES	N D'UN L PAR LA	OGEMENT DEMANDE) nnes et les	(LE PRESENT - Vous deve	FORI ez dé ordre	MULAIRE SERA EG sormais choisir de préférence :
MI TF	ENAGE DESIRE RANSMIS AUX A communes ou s communes prin	ETRE CANDIDA UTRES SOCIET 5 anciennes co cipales	T A L'/ ES CO ommur	ATTRIBUTIOI NCERNEES nes (localité	N D'UN L PAR LA es) wallo	OGEMENT DEMANDE) nnes et les Sec	(LE PRESENT - Vous deve s classer par	FORI ez dé ordre	MULAIRE SERA EG sormais choisir de préférence :
TF 5	ENAGE DESIRE RANSMIS AUX A communes ou communes prin	ETRE CANDIDA UTRES SOCIET 5 anciennes co	T A L'/ ES CO ommur , CHER	ATTRIBUTIOI NCERNEES nes (localité	N D'UN L PAR LA s) wallo	OGEMENT DEMANDE) nnes et les Sec	(LE PRESENT  - Vous deve s classer par  ctions de com	FORI ez dé ordre	MULAIRE SERA EG sormais choisir de préférence :
MI TF	ENAGE DESIRE RANSMIS AUX A communes ou communes princ VISE (c	ETRE CANDIDA UTRES SOCIET 5 anciennes co cipales comprend : VISE IXHE [LIXHE-LOG	T A L'A ES CO OMMUR , CHER EN])	ATTRIBUTIOI NCERNEES nes (localité	N D'UN L PAR LA es) wallo  US CH CH	OGEMENT DEMANDE) nnes et les Sec SE ERATTE (c	(LE PRESENT  - Vous deverse classer par  ctions de com  comprend :  AUTEURS,	FORI ez dé ordre	MULAIRE SERA EG sormais choisir de préférence : e EMAEL
MI TF 5	ENAGE DESIRE RANSMIS AUX A communes ou s communes princ VISE (c L BASSENGE (c	ETRE CANDIDA UTRES SOCIETI 5 anciennes co cipales  comprend : VISE IXHE [LIXHE-LOG comprend : EMAE	T A L'/ ES CO pmmur , CHER EN]) EL, GLC DNCK)	ATTRIBUTION NCERNEES NES (localité RATTE et	N D'UN L PAR LA s) wallo VIS CH CH	OGEMENT DEMANDE) nnes et les Sec SE ERATTE (c ERATTE-HA ERATTE-BA	(LE PRESENT  - Vous developed classer par  ctions de com  comprend : AUTEURS, AS et PREAY)	FORI ez dé ordre	MULAIRE SERA EC sormais choisir de préférence : e EMAEL GLONS
MI TF 5	ENAGE DESIRE RANSMIS AUX A communes ou communes princ VISE (c	ETRE CANDIDA UTRES SOCIETI 5 anciennes co cipales  comprend : VISE IXHE [LIXHE-LOG comprend : EMAE	T A L'/ ES CO pmmur , CHER EN]) EL, GLC DNCK)	ATTRIBUTION NCERNEES NES (localité RATTE et	N D'UN L PAR LA s) wallo VIS CH CH	OGEMENT DEMANDE) nnes et les Sec SE ERATTE (c ERATTE-HA ERATTE-BA HE (compre	(LE PRESENT  - Vous deverse classer par  ctions de com  comprend :  AUTEURS,	FORI ez dé ordre	MULAIRE SERA EC sormais choisir de préférence : e EMAEL GLONS ROCLENGE
MI TF 5	ENAGE DESIRE RANSMIS AUX A communes ou s communes princ VISE (c L BASSENGE (c	ETRE CANDIDA UTRES SOCIETI 5 anciennes co cipales  comprend : VISE IXHE [LIXHE-LOG comprend : EMAE	T A L'/ ES CO pmmur , CHER EN]) EL, GLC DNCK)	ATTRIBUTION NCERNEES NES (localité RATTE et	N D'UN L PAR LA S) wallo VIS CH CH CH CH	OGEMENT DEMANDE) nnes et les Sec SE ERATTE (c ERATTE-HA ERATTE-BA HE (compre	(LE PRESENT  - Vous developed classer par  ctions de com  comprend : AUTEURS, AS et PREAY)	FORI ez dé ordre	MULAIRE SERA EG sormais choisir de préférence : e EMAEL GLONS ROCLENGE WONCK
MITF 5	ENAGE DESIRE RANSMIS AUX A communes ou s communes princ VISE (c L BASSENGE (c R DALHEM (c utres sociétés	ETRE CANDIDA UTRES SOCIETI 5 anciennes co cipales comprend : VISE IXHE [LIXHE-LOB COMPRENDE ET WO COMPRENDE ET WO COMPRENDE ET WO COMPRENDE ET WO	T A L'/ ES CO pmmur , CHER EN]) EL, GLC DNCK)	ATTRIBUTION NCERNEES NES (localité RATTE et	N D'UN L PAR LA s) wallo VIS CH CH CH LIX	OGEMENT DEMANDE) nnes et les Sec SE ERATTE (c ERATTE-HA ERATTE-BA HE (compre	(LE PRESENT  - Vous deverse classer par  ctions de com  comprend : AUTEURS, AS et PREAY)  end : LIXHE et	FORI ez dé ordre	MULAIRE SERA EC sormais choisir de préférence : e EMAEL GLONS ROCLENGE WONCK DALHEM
MITF 5	ENAGE DESIRE RANSMIS AUX A communes ou s communes princ VISE (c L BASSENGE (c R DALHEM (c	ETRE CANDIDA UTRES SOCIETI 5 anciennes co cipales comprend : VISE IXHE [LIXHE-LOB COMPRENDE ET WO COMPRENDE ET WO COMPRENDE ET WO COMPRENDE ET WO	T A L'/ ES CO pmmur , CHER EN]) EL, GLC DNCK)	ATTRIBUTION NCERNEES NES (localité RATTE et	N D'UN L PAR LA s) wallo VIS CH CH CH LIX	OGEMENT DEMANDE) nnes et les Sec SE ERATTE (c ERATTE-HA ERATTE-BA HE (compre	(LE PRESENT  - Vous deverse classer par  ctions de com  comprend : AUTEURS, AS et PREAY)  end : LIXHE et	FORI ez dé ordre	MULAIRE SERA EC sormais choisir de préférence : e EMAEL GLONS ROCLENGE WONCK DALHEM
MITF 5	ENAGE DESIRE RANSMIS AUX A communes ou s communes princ VISE (c L BASSENGE (c R DALHEM (c utres sociétés	ETRE CANDIDA UTRES SOCIETI 5 anciennes co cipales comprend : VISE IXHE [LIXHE-LOB COMPRENDE ET WO COMPRENDE ET WO COMPRENDE ET WO COMPRENDE ET WO	T A L'/ ES CO pmmur , CHER EN]) EL, GLC	ATTRIBUTION NCERNEES NES (localité RATTE et	N D'UN L PAR LA s) wallo VIS CH CH CH LIX	OGEMENT DEMANDE) nnes et les Sec SE ERATTE (c ERATTE-HA ERATTE-BA HE (compre	(LE PRESENT  - Vous deverse classer par  ctions de com  comprend : AUTEURS, AS et PREAY)  end : LIXHE et	FORI ez dé ordre	MULAIRE SERA EC sormais choisir de préférence : e EMAEL GLONS ROCLENGE WONCK DALHEM
MITF 5	ENAGE DESIRE RANSMIS AUX A communes ou s communes princ VISE (c L BASSENGE (c R DALHEM (c utres sociétés	ETRE CANDIDA UTRES SOCIETI 5 anciennes co cipales  comprend : VISE IXHE [LIXHE-LOG COMPREND : EMAR COCLENGE et WC COMPREND : DALH  :	T A L'ZES CO	ATTRIBUTION NCERNEES NES (localité  ATTE et  DNS, WARSAGE)	N D'UN L PAR LA s) wallo VIS CH CH CH LIX	OGEMENT DEMANDE) nnes et les Sec SE ERATTE (c ERATTE-HA ERATTE-BA HE (compre	(LE PRESENT  - Vous deverse classer par  ctions de com  comprend : AUTEURS, AS et PREAY)  end : LIXHE et	FORI ez dé ordre	MULAIRE SERA EC sormais choisir de préférence : e EMAEL GLONS ROCLENGE WONCK DALHEM

Commune du

domicile

national

Handicapé

Rem.: les mentions figurant dans cette case (A.3.) du formulaire ne créent aucun droit dans le chef du demandeur.

De préférence avec jardin

De préférence avec garage

VOLET B (à remplir par la société qui reçoit la candidature)

Maison uniquement

Appartement uniquement

Nom

et prénom

Date de

naissance

Sexe Lien de parenté

# **B.1. DATES (4)**

de dépôt	d'admission	de radiation	de refus	de confirmation	d'attribution
/	/	/	/ /	/	/

## **B.2. PRIORITES (5)**

Tableau général des priorités régionales	Points
Situations vécues par le ménage en termes de logement :	
Le ménage locataire ou occupant un logement d'insertion ou transit, dans les six derniers mois de sa location ou de son occupation.	5
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan "Habitat permanent", s'il est visé par la phase 1 de ce plan.	5
Le ménage qui est reconnu par le C.P.A.S. comme : - victime d'un événement calamiteux ; - sans-abri.	5
Le ménage locataire qui doit quitter un logement reconnu inhabitable ou surpeuplé, ou ayant fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation.	4
Le ménage locataire dont le bail est résilié par le bailleur en application de l'article 3, §§ 2 et 3, de la loi du 21 février 1991 modifiant et complétant les dispositions du Code civil relatives aux baux à loyer, modifiée par la loi du 1er mars 1991.	4
Le ménage locataire qui doit quitter un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale déterminé réglementairement, pour lequel un compromis de vente a été signé au profit d'une personne morale de droit public.	4
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone non définie par le plan "Habitat permanent" ou dans une zone définie par le plan "Habitat permanent" s'il est visé par la phase 2 de ce plan.	3
Situations personnelles du ménage :	
La personne qui a quitté un logement, dans les trois mois qui précèdent l'introduction de sa candidature, suite à des violences intrafamiliales attestées dans des documents probants (procès-verbal, attestation de foyer ou attestation du CPAS) et être reconnu sans abri.	5
Ménage dont les revenus imposables globalement et issus au moins en partie d'un travail, sont inférieurs à 31.100 euros pour une personne seule ou à 38.800 euros pour plusieurs personnes augmenté de 2.900 euros par enfant à charge.	4
Le mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé par la Communauté française ou la Communauté germanophone en application de la réglementation en la matière.	3
Le ménage dont un membre est reconnu handicapé.	3
Le ménage dont un membre ne peut plus exercer d'activité professionnelle à la suite d'une maladie professionnelle reconnue ou d'un accident de travail.	3
Le ménage dont le seul membre au travail a perdu son emploi dans les douze derniers mois.	3
Le ménage en état de précarité bénéficiant notamment d'une pension légale en application de la réglementation en la matière.	3
Le bénéficiaire d'une pension de prisonnier de guerre et l'invalide de guerre.	2
L'ancien prisonnier politique et ses ayants droit.	2
L'ancien ouvrier mineur.	2

B.3. LE LOGEN COMPORTE (		IREMENT PROPOR	TIONNE A LA COMI	POSITION FAMILIALE
1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres

1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres
Dérogation :				

B.4. LOGEMENT ADAPTE (7)	OUI	NON
--------------------------	-----	-----

B.5. DEROGATION AUX REGLES DE PROPORTIONNALITE (8)									
B.6. REVENU D'A	B.6. REVENU D'ADMISSION (9)								
Revenus :									
Ménage	à revenus modestes	en état de précarité	à revenus moyens						

### **B.7. VOIES DE RECOURS (10)**

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision. A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société wallonne du Logement, rue de l'Ecluse 21, à 6000 Charleroi. Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Namêche 54, à 5000 Namur.

Fait à	/	/		
Signature(s) du (des)	candidat(s) précédée(s	s) de la mention "	Lu et approuvé"	

Ainsi qu'il est prévu par la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats. Le candidat marque son accord pour que ces données soient communiquées aux autres sociétés gestionnaires des communes sur lesquelles il a posé un choix.

Le responsable du traitement est la SC LA REGIONALE VISETOISE D'HABITATIONS dont le siège est à La Champonnière 22 à 4600 VISE:

Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée. Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de candidature sous peine d'être radié si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes.

Signification des renvois avec références, selon la rubrique, au Code wallon du Logement et à l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la location des logements sociaux gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.

- (1) Indiquer:
  - C pour la personne célibataire;
  - M pour la personne mariée ou la personne cohabitante;
  - D pour la personne divorcée;
  - S pour la personne séparée.
  - V pour la personne veuve
- (2) Indiquer:
  - B pour les ressortissants belges;
  - U pour les ressortissants de l'Union européenne autres que belges:
  - A pour les autres ressortissants.
- (3) Indiquer:
  - S s'il s'agit d'un salarié;
  - I s'il s'agit d'un indépendant,
  - S'il s'agit d'une personne percevant des allocations de chômage;
  - P s'il s'agit d'une personne pensionnée;
  - MU s'il s'agit d'une personne percevant des revenus de sa mutuelle ou assimilés;
  - MI s'il s'agit d'une personne percevant le revenu d'intégration sociale.
- (4) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 12 à 16.

- (5) Arrêté du Gouvernement wallon du 08 mai 2014 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 17.
- (6) Arrêté du Gouvernement wallon du 08 mai 2014 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 1er, 15°.
- (7) Code wallon du Logement, article 1er, 16°: logement dont la configuration permet une occupation adéquate par un ménage en raison du handicap d'un de ses membres, conformément aux critères fixés par le Gouvernement
- (8) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 1er, 15°, alinéa 3.
- (9) Indiquer le revenu (cf. article 1er, 8°, de l'arrêté) et le type de ménage (Code wallon du Logement, article 1er, 9°, 29°, 30°, 31°).
- (10) Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logements de service public, articles 7 à 11.